



attac

Le Courriel d'information

n°265 – Vendredi 14 Septembre 2001.

A TOUTES LES VICITIMES DE LA VIOLENCE

Dans ce numéro

1- Après les événements tragiques de New York et Washington

Au lendemain des événements terribles qui ébranlent les Etats-Unis, Attac tient à s'associer au deuil du peuple américain.

2- Propositions autour de la taxe Tobin

A la demande des ministres Verts au sein de gouvernement belge, on le sait, la taxe Tobin a été inscrite au programme de la présidence belge. Pour être exact, la présidence belge s'est engagée à vérifier « en concertation avec la Commission européenne, dans quelle mesure une étude peut être réalisée quant à l'opportunité, la faisabilité et les éventuelles conditions d'une taxe sur les flux de capitaux spéculatifs ». Voici quelques propositions par Mme la Vice-première ministre belge.

3- Etonnants paradis – La grande lessive

Le samedi 6 octobre, munis de boîtes de savon-lessive, de lessiveuses, à pied, en voiture, en train nous convergerons avec nos amis allemands, français, hollandais... vers les façades de Luxembourg derrière lesquelles l'argent sale, l'argent gris retrouve une virginité qui lui permet de participer aux grands jeux de casino de la spéculation mondiale. Nous serons accueillis par nos amis d'ATTAC Luxembourg pour une animation festive dans le centre de la ville avant et après notre promenade éducative.

4- Etonnants paradis – ATTAC Andorre victime des autorités

Avant même sa création officielle, ATTAC Andorre est déjà victime de persécutions. Voici une pétition que nous vous engageons à signer en solidarité avec les militantes et militants d'Andorre.

5- Face au FMI, à la Banque mondiale et à l'OMC : justice mondiale !

Le Comité Suisse de l'Appel de Bangkok, le CETIM, le COTMEC, Solidarités, les Verts Genève et ATTAC Suisse appellent à une manifestation face à l'OMC le 30 septembre 2001, en solidarité avec les mobilisations contre le FMI et la Banque mondiale à Washington au même moment, et en guise de première protestation contre le lancement du cycle de négociation de l'OMC à Doha au Qatar, du 9 au 13 novembre prochains.

6- Une nouvelle organisation syndicale internationale est née

La première décision du congrès est l'organisation d'une journée mondiale d'action sur ces revendications majeures le 9 novembre prochain, jour de l'ouverture de la réunion de l'OMC, réfugiée au Qatar. Nous en serons.

7- Défendre et construire le service public

Pour mettre en lumière et en débat les enjeux extrêmement importants qui vont se négocier à Doha pour l'avenir de nos sociétés, à l'appel d'Attac Rhône, un collectif unitaire (AC !, ACER, Alternatifs, ATHAREP, Attac 38, Attac 42, Attac Mâcon, Cgt (UD du Rhône) FSU du Rhône, Groupe des 10 Solidaires du Rhône, LCR, MAN, MDC du Rhône, PS du Rhône, SNESup, SNUIPP, UNEF-ID, Verts du Rhône) lance : Les Assises des Services Publics

8- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Après les événements tragiques de New York et Washington

Par ATTAC France

Au lendemain des événements terribles qui ébranlent les Etats-Unis, Attac tient à s'associer au deuil du peuple américain. Les attaques-suicides aériennes qui ont frappé New-York et Washington participent d'un terrorisme aveugle

qui ne saurait trouver justification dans aucune cause.

Ce crime, qui se transforme en épreuve historique pour la nation américaine, et au-delà de la profonde émotion qu'il provoque, renvoie cependant à des processus en marche depuis des décennies, à l'état du monde, à ses inégalités croissantes et à ses crises non résolues, et donc aux désespoirs et aux souffrances qui en résultent. Il renvoie



attac

également au rôle particulier joué par les Etats-Unis sur la scène internationale. Mais il le fait de la pire des façons, en assimilant un peuple à un Etat, et en assassinant des milliers d'innocents.

Parce que nous sommes de ceux qui, en lutte contre les effets sociaux ravageurs des politiques néolibérales menées depuis de décennies, aspirent à un monde meilleur, démocratique, respectueux de l'Autre, assurant un avenir durable aux peuples et aux nations de la planète ; parce que nous pensons que la paix est intimement liée à une juste répartition des richesses dans le monde, nous condamnons de la manière la plus ferme les actes terroristes, et tout particulièrement ceux qui viennent d'être commis à New-York et Washington. Et nous le faisons avec d'autant plus de force que le terrorisme a toujours été utilisé pour suspendre et supprimer les libertés démocratiques.

Paris, 12 septembre 2001
ATTAC France attacfr@attac.org

Propositions autour de la taxe Tobin

Par Isabelle Durant (Vice-première ministre belge)

A la demande des ministres Verts au sein de gouvernement belge, on le sait, la taxe Tobin a été inscrite au programme de la présidence belge. Pour être exact, la présidence belge s'est engagée à vérifier « en concertation avec la Commission européenne, dans quelle mesure une étude peut être réalisée quant à l'opportunité, la faisabilité et les éventuelles conditions d'une taxe sur les flux de capitaux spéculatifs ».

On sait aussi que la pression des ministres Verts (soutenue par les socialistes) a conduit le ministre des finances à mettre le point à l'ordre du jour du Conseil informel Ecofin de Liège. Encore faut-il savoir ce qu'on cherche à obtenir concrètement sous présidence belge. A ce sujet, la vice-première ministre Isabelle Durant (Ecolo) a écrit le 3 septembre dernier une lettre au premier ministre et au ministre des finances pour exposer ce qui devrait être, selon les Verts belges, l'objectif de la présidence au Conseil de Liège.

Ces propositions sont les suivantes :

« Il est temps d'impulser des avancées décisives et concrètes en direction de la mise en place d'une taxe de type Tobin. Le débat sur ce sujet lors du Conseil européen informel des ministres

de l'économie et des finances, qui se tiendra à Liège les 22 et 23 septembre 2001, doit y contribuer. Devant l'abondance de la littérature relative à une taxe de type Tobin, il est temps de dépasser le stade des réflexions générales et de leur donner un caractère opérationnel. Les engagements de la présidence belge devraient porter en particulier sur les éléments suivants.

1. La Présidence belge veillera à rendre publiques les principales conclusions du débat que le Conseil informel Ecofin de Liège consacrerà à la taxe de type Tobin. En effet, il est indispensable de clarifier aux yeux de l'opinion publique européenne l'état actuel des réflexions des divers Etats membres sur ce sujet.

2. En toute hypothèse, la Présidence belge demandera au Conseil, dans les plus brefs délais, de charger la Commission européenne de réaliser une étude relative à l'instauration d'une taxe Tobin. Le cas échéant, la Présidence belge prendra seule l'initiative de demander à la Commission de réaliser cette étude. L'étude à réaliser par la Commission européenne devra faire l'objet d'un cahier des charges précis. En particulier, ce cahier des charges devrait prévoir :

a) la nécessité de prendre en compte les propositions les plus récentes formulées sur le sujet, en particulier les propositions des professeurs Paul SPAHN et Rodney SCHMIDT qui ont formulé des variantes ou des précisions utiles au débat, notamment quant à la possibilité d'instaurer une « taxe à double taux »;

b) la nécessité de faire porter l'étude sur l'ensemble des modalités techniques et politiques pertinentes, notamment l'identification du fait générateur de la taxe, la détermination de l'assiette de taxation, la détermination des taux de taxation, l'estimation du produit des recettes générées, l'autorité responsable de la mise en oeuvre et du contrôle, l'institution bénéficiaire des recettes;

c) un délai suffisamment rapproché pour la présentation de cette étude au Conseil Ecofin; en toute hypothèse, un rapport intérimaire devra être disponible pour le Conseil européen de Laeken en décembre 2001; le point devrait également être mis à l'ordre du jour du Conseil de printemps à Barcelone.

3. Le débat sur une taxe de type Tobin est indissociable de celui sur les paradis fiscaux. L'UE a déjà montré son intérêt et sa



attac

préoccupation quant à cette problématique pour laquelle elle a une compétence directe mais limitée à son territoire. Par ailleurs, il faut constater que les travaux en la matière sont quelque peu entrés en léthargie au sein de l'OCDE. Dès lors, il serait opportun et cohérent que la présidence belge ait également à cour de réactiver les travaux sur cette question au sein de cette dernière organisation internationale. »

Contact : Stany Grudzielski. Cabinet de la Vice-Première Ministre, Ministre de la Mobilité et des Transports, Isabelle Durant Cellule Europe-international Rue de la Loi, 63-65 1040 Bruxelles
Tél +32 2 237 69 26 GSM +32 478 404 789 Fax +32 2 230 18 24 Email stany.grudzielski@vici.fgov.be

Plus d'information sur ce sujet :
1- Démontage d'une manipulation. James Tobin, la taxe Tobin et ATTAC : <http://attac.org/fra/asso/doc/doc67.htm>
2- Congrès européen citoyen : <http://attac.org/cec>

Etonnants paradis – la grande lessive

Par ATTAC Luxembourg

AGIR POUR LA SUPPRESSION DES PARADIS FISCAUX.

Matinée d'action dans la ville de Luxembourg pour la suppression des paradis fiscaux à l'appel du Pôle européen de résistance-coordination d'ESCH sur ALZETTE. Y participent:

ATTAC LIEGE ; ATTAC BRUXELLES ; ATTAC NAMUR ; ATTAC BREME ; ATTAC NANCY ; ATTAC METZ ; ATTAC LUXEMBOURG ; ATTAC STRASBOURG ; ATTAC EPINAL.

L'opération « la grande lessive » s'inscrit dans un cycle d'actions participant d'une campagne plus générale au plan européen (débutée à Monaco en décembre 2000, suivie de l'encerclement de Jersey le 9 juin 2001).

Attac est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action et tout citoyen et toute citoyenne a le droit de comprendre ce qui se passe dans le monde.

Comprendre comment fonctionnent les paradis fiscaux: l'île de Man, Liechtenstein, les îles Anglo-Normandes, Suisse, les îles Caïmans, Andorre, Luxembourg ... lutter contre eux et contre le blanchiment de l'argent, c'est refuser une mondialisation sans lois. C'est exiger, des

Etats membres, qu'ils exercent les contrôles nécessaires pour réguler les capitaux internationaux.

Force est de constater qu'il n'y a plus de contrôle démocratique sur la sphère financière, depuis l'indépendance des banques centrales et de la banque centrale européenne, inscrite à l'article 107 du traité de Maastricht.

Au cours des vingt dernières années le taux d'imposition moyen des revenus du travail, en Europe, est passé de 35% à 41%. Dans le même temps, la taxation des revenus du capital a été réduite.

Cette double évolution s'est accélérée à compter de l'année 1990 avec la décision unanime des pays membres de l'Union européenne de permettre la libre circulation des capitaux, sans décider, pour autant, d'une harmonisation fiscale dans la taxation du capital et de ses revenus.

« Naturellement », des détenteurs de capitaux ont recherché l'« optimisation » de leur placement en choisissant les Etats les plus favorables fiscalement.

Pour rester attractifs à l'égard de capitaux de plus en plus mobiles, la plupart des Etats se sont engagés dans une course à la baisse de la taxation des revenus du capital. Le plus souvent, ils ont décidé une augmentation parallèle de la taxation des revenus du travail, lequel est beaucoup moins mobile !

Les paradis fiscaux, avec leur secret bancaire, leurs obstacles juridiques et leur fiscalité faible ou nulle, jouent un rôle déterminant pour tirer vers le bas la taxation du capital.

L'objectif premier de la fiscalité est de fournir aux pouvoirs publics les ressources nécessaires au financement de l'égal accès de tous les citoyens aux droits sociaux et collectifs qui leur sont reconnus.

La politique fiscale d'un gouvernement illustre la réalité de ses choix politiques bien plus que de longs discours !

Les moyens de contrôle et de régulation s'avèrent de plus en plus inadaptés pour garantir le respect des lois applicables. Les frontières sont tombées mais pas pour les administrations fiscales, douanières et judiciaires qui « courent un cent dix mètres haies avec des boulets aux pieds » face à des fraudeurs dopés.



attac

Il ne faut pas s'attendre à ce que les prédateurs lâchent leur os facilement. Les corsaires ne disparurent que lorsque le monde se mit d'accord pour imposer les lois maritimes !

La fiscalité n'est ni une question technique, ni un problème complexe. C'est un sujet totalement politique qui doit être pris en charge par les citoyens. Sans justice fiscale, il ne peut y avoir de justice sociale.

Un rapport de force social et politique est un préalable évident face aux multiples tergiversations et hypocrisies qui enrobent le dossier de l'harmonisation fiscale des revenus du capital en Europe, particulièrement.

La présidence belge de l'Union européenne offre l'occasion de construire ce rapport de force dans l'unité la plus large.

Pour régler démocratiquement l'harmonisation fiscale du capital, l'U-E devrait se doter d'une directive contraignante abolissant le secret bancaire et obliger les Etats à plus de transparence sur les revenus générés par les produits financiers etc...

Nous manifesterons passivement et très festivement à Luxembourg ville pour dénoncer les paradis fiscaux, les fuites de capitaux vers les centres offshore et pour engager fermement nos gouvernements à prendre les décisions qui freineront et enrayeront la criminalité financière.

Chaque jour, la glorification des petits héros d'entreprises, de l'argent-roi, du capitalisme sans frontières et sans limites, du profit pour le profit, indique que les luttes contre le veau d'or reste une ardente obligation pour les citoyens.

Ne sommes nous pas entrés dans un monde qui de plus en plus se décline tout seul ? Sans nous ?

Une autre Europe pour une autre mondialisation.
Une autre fiscalité pour une économie au service de l'humain.

Pour plus d'information, merci de contacter grandelessive@attac.org

Etonnants paradis – ATTAC Andorre, victime des autorités

Pétition à renvoyer à
COMITE LOCAL DE L'ARIEGE
14 Rue Croix de la Mission – 09100 PAMIERS
téléphone 05 61 67 29 57

attac09@attac.org

PETITION :

CONSTITUTION DE LA PRINCIPAUTE D'ANDORRE

CHAPITRE III Des droits fondamentaux de la personne et des libertés publiques.

Article 12

Sont reconnues les libertés d'expression, de communication et d'information. Sont également reconnus, dans les conditions prévues par la loi, les droits de réponse et de rectification, et la protection du secret professionnel. La censure préalable ou tout autre moyen de contrôle idéologique de la part des pouvoirs publics demeurent interdits.

Les citoyens signataires ci-dessous, demandons à Monsieur le GOUVERNEUR d'Andorre, de bien vouloir laisser la libre expression de vos concitoyens, conformément à ce qui est écrit dans la constitution de votre Pays.

Vos compatriotes actuellement en train de constituer un groupe local d'ATTAC, comme il en existe partout sur tous les continents, expriment comme nous tous et toutes, un besoin de refuser pacifiquement l'ordre financier qui régit ce Monde. Ils ne porte nullement atteinte à la santé, à la morale publique, ni aux droits et libertés d'autrui.

L'Andorre à sa place dans ce Monde, son peuple à le droit de prendre part à tout ce qui l'anime.

NOM/Prénom
Adresse

Face au FMI, à la Banque mondiale et à l'OMC : justice mondiale !

Par Julien Lusson

GENEVE LE 30 SEPTEMBRE 2001.

Le Comité Suisse de l'Appel de Bangkok, le CETIM, le COTMEC, Solidarités, les Verts Genève et ATTAC Suisse appellent à une manifestation face à l'OMC le 30 septembre 2001, en solidarité avec les mobilisations contre le FMI et la Banque mondiale à Washington au même moment, et en guise de première protestation contre le lancement du cycle de négociation de l'OMC à Doha au Qatar, du 9 au 13 novembre prochains. ATTAC France s'y associera et encourage les comités proches à s'y rendre. Le 10 novembre



attac

suivant, le lancement de la Conférence ministérielle sera aussi marquée par de nombreuses manifestations partout dans le monde.

Le 30 septembre, la Suisse romande se mobilise contre l'OMC, en parallèle aux manifestations organisées à Washington à l'appel des plusieurs organisations et réseaux dont le réseau "50 years is enough" de lutte contre la dette (à la condition, évidemment, que les réunions de ces deux institutions financières internationales soient maintenues et que les mobilisations ne soient complètement empêchées : compte-tenu de l'actualité, tout reste incertain).

Les réunions du FMI et de la Banque mondiale, réunions annuelles d'automne de ces institutions, seront en effet marquées par des manifestations importantes. Depuis plusieurs années les critiques dont elles font l'objet ont mobilisé de plus en plus de personnes. De 1999 à 2000, les manifestations passaient de moins d'un millier de personnes à plus de 15 000. Cette année, c'est plus de 50 000 personnes qui sont attendues, selon les services de police américains - dont le chef pour Washington, Charles Ramsey, a averti qu'ils seront fortement mobilisés à l'occasion et que "la ville ne brûlera pas". Il est vrai que la dynamique croissante du mouvement de contestation de la mondialisation néolibérale sème l'inquiétude parmi les hauts dignitaires des institutions. Rappelons que la réunion de la Banque mondiale prévue au mois de juin à Barcelone avait été annulée en raison des mobilisations. Cette fois encore, la réunion initialement prévue pour durer 4 jours sera réduite à 2, en raison explicitement des manifestations et "des risques de débordements". Cette inquiétude s'accompagne d'un discours qui tend d'une part à délégitimer et criminaliser la contestation par tous les moyens, d'autre part à se positionner comme victimes alors même qu'elles prétendent "chercher le dialogue", en évitant de se prononcer sur les problèmes de fond : annulation de la dette et la reconnaissance de son illégitimité, la révision de leurs principes de fonctionnement... et en continuant dogmatiquement - et impunément - à imposer des ajustements structurels des économies sur la base de la priorité à l'exportation, la diminution des aides sociales et la privatisation des activités, en dépit des catastrophes sociales qu'ils engendrent.

Il en va de même pour l'Organisation Mondiale du Commerce. En novembre 1999, contrainte par ses multiples contradictions, dont fait partie

la forte contestation, de mettre un point final à la Conférence ministérielle de Seattle sur un échec, elle a décidé de recommencer l'exercice à... Doha, au Qatar, pays pour le moins inaccessible aux manifestations de masse. Même argument : la nécessité de se protéger des "violentes émeutes". Même stratégie : glisser sur les problèmes de fond - conséquences des libéralisations systématiques et la marchandisation de tous les secteurs d'activité, accroissement des inégalités et absence de redistribution, absence de démocratie et graves problèmes écologiques... - et continuer à travailler à partir des mêmes principes et selon la même logique.

Indéniablement, une même idéologie néolibérale continue d'animer ces institutions. Pourtant si le FMI et la Banque mondiale ont été bousculées en leur sein sur ce terrain depuis la crise financière de 1997, l'OMC ne semble pas avoir connu d'autres perturbations qu'externes : on n'a pas vu poindre le moindre débat en interne - j'entends parmi les principaux acteurs de l'OMC - sur la validité des principes qui régissent son fonctionnement, ses accords et sa mécanique. Le marché mondial y sert de religion, et la privatisation systématique et la plus large possible d'évangile ! Les fortes tensions qui existent entre les grandes puissances commerciales, Etats-Unis et Union européenne en tête, portent sur les secteurs à sacrifier, pas sur les fondements de ces sacrifices.

Mais ce n'est pas par simple analogie de pensée que ces institutions se rejoignent : elles agissent de concert au coeur d'un système financier et commercial international, dont l'évolution actuelle sert les intérêts des acteurs en position de force dans l'économie mondiale : grandes puissances industrielles et financières et principales firmes multinationales. Elles participent de fait d'un encadrement juridique qui accompagne le maintien du taux de profit des grandes firmes au détriment des acteurs "à la traîne". Ces dernières années, la Banque mondiale a signé un memorandum d'accords avec l'OMC et, à ce titre participe pleinement et régulièrement à l'Agenda Incorporé, ce processus de négociations permanentes sur la libéralisation des secteurs couverts par les accords de l'OMC. Aujourd'hui elle veut être un acteur de plus en plus central des négociations commerciales sur les bases engagées à Marrakech en 1994. Quant au FMI, ses plans d'ajustement structurel en ont fait depuis longtemps un acteur important des questions commerciales mondiales, puisqu'ils prônent eux-aussi la libéralisation du commerce et des



attac

échanges. De 1981 à 1994, ils ont ainsi affecté 75 pays de cette manière. Selon l'organisation britannique "Bretton Woods Project", c'est, depuis 1995, 65% de toutes les opérations d'ajustements qui ont contraint à réformer les politiques commerciales et les taux de change des pays concernés dans le sens d'une plus grande adaptation au marché mondial.

Le 30 septembre 2001 sera donc l'occasion de montrer d'un seul doigt ces trois institutions, et de mettre en évidence la convergence des critiques contre ces politiques, démarrées il y a près de 20 ans, par ces institutions. Il permettra de montrer qu'aux Etats-Unis comme en Europe, des voix s'élèvent ensemble pour défendre d'autres orientations pour l'économie mondiale, pour réclamer un système international juste, équilibré et égalitaire, pour dire qu'un monde qui en domine un autre n'est jamais un monde libre. Justice mondiale, voilà le mot d'ordre !

Il permettra également de préparer la manifestation du 10 novembre à Genève, manifestation de grande ampleur contre l'OMC, qui sera accompagnée d'une multitude d'autres mobilisations partout dans le monde.

Une délégation d'ATTAC France participera à cette manifestation du 30 septembre. Les groupes locaux proches de la frontière suisses, comme tous ceux qui souhaiteraient s'y rendre, sont naturellement invités - et même encouragés - à s'y joindre autant que possible.

Julien Lusson

Une nouvelle organisation syndicale internationale est née

Par Jean Christophe Chaumeron

" UNI " (Union Network International) a tenu son premier congrès à Berlin du 5 au 9 septembre 2001. Il s'agit d'une internationale professionnelle des services au sens large du terme qui regroupe les fédérations nationales du commerce, des industries graphiques, de la communication, des télécommunications et de la poste, des médias et spectacles, des activités financières et de l'assurance, des services aux entreprises...

Forte dès sa naissance de 14.880.000 membres (1M. en Afrique, 4M. pour les Amériques, 2,7M en Asie, plus 7,1M. pour l'Europe) cette nouvelle organisation " entend donner priorité à la personne humaine dans le développement socio-économique global, régional et national ".

Agissant pour le développement de syndicats indépendants et démocratiques, pour la Paix, l'égalité entre hommes et femmes, le rassemblement des syndicats sans distinction de nationalité, de race, de croyance ou d'origine ethnique, UNI vise notamment à " conférer une dimension sociale à la mondialisation par le combat contre l'exploitation économique sous toutes ses formes, la promotion de la reconnaissance des normes du travail et leur application pour tous les travailleurs de tous les pays, le rejet de toutes formes de discriminations. (...) "

Aussi, outre la dénonciation de l'action des multinationales, des méfaits des politiques libérales, le congrès a été unanime pour affirmer la solidarité Nord-Sud du syndicalisme, revendiquer la réforme fondamentale des institutions financières et de régulation internationales aux premiers rangs desquelles le FMI, la Banque Mondiale et de l'OMC. Soutenant l'émergence d'un fort mouvement social international et se félicitant de la convergence de lutte du syndicalisme et des organisations de la société civile (Seattle, Gènes...) le congrès s'est prononcé pour la réglementation, le contrôle de la finance internationale et la taxation des mouvements internationaux de capitaux (taxe Tobin) ainsi que de profondes réformes de l'OMC et des institutions financières internationales (évaluation et bilan de leur activité, démocratisation, transparence, introduction de critères sociaux et place du syndicalismes dans les instances de décision).

La première décision du congrès est l'organisation d'une journée mondiale d'action sur ces revendications majeures le 9 novembre prochain, jour de l'ouverture de la réunion de l'OMC, réfugiée au Qatar. Nous en serons.

La fédération des finances CGT, aux côtés de celles des secteurs financiers, des organismes sociaux, du livre et de la communication, (mais aussi avec les fédérations homologues FO et CFDT) a participé comme organisation adhérente à cet événement fondateur et se retrouve dans les débats du congrès, les orientations et objectifs de lutte votés.

A l'heure de la mondialisation de la production, des échanges et de l'exploitation, des enjeux de maîtrise des technologies et des progrès scientifiques pour répondre aux défis de santé, d'éducation, de développement, la dimension internationale de l'action syndicale est essentielle. L'UNI, c'est un outil bien adapté à notre intervention.



attac

Déclaration de Jean Christophe CHAUMERON, secrétaire général adjoint de la Fédération des Finances CGT au retour de Berlin le 10/09/2001

Informations complémentaires

La CISL qui représente 156 millions de syndiqués dans 148 pays a, elle aussi, lancé un appel pour la mobilisation des syndicats dans le monde entier le 9 novembre.

Défendre et construire les services publics

Par ATTAC Rhône

Le 9 novembre 2001, s'ouvrira à Doha (au Qatar) une conférence des ministres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Michael Moore, la plupart des pays membres et leurs négociateurs, espèrent lancer à cette occasion le "round" qu'ils n'ont pas pu ouvrir à Seattle.

Les services seront au cœur de cette négociation. Les appétits sont formidablement aiguisés vis-à-vis de ce secteur en plein développement, que les sociétés transnationales aimeraient voir totalement ouvert à la concurrence dans les plus brefs délais. Le "big deal"(1) se prépare dans les couloirs hermétiques de l'OMC à Genève depuis le 1er janvier 2000 dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Dans le collimateur de l'AGCS et des transnationales : nos services publics(2).

Pour mettre en lumière et en débat les enjeux extrêmement importants qui vont se négocier à Doha pour l'avenir de nos sociétés, à l'appel d'Attac Rhône, un collectif unitaire (AC !, ACER, Alternatifs, ATHAREP, Attac 38, Attac 42, Attac Mâcon, Cgt (UD du Rhône) FSU du Rhône, Groupe des 10 Solidaires du Rhône, LCR, MAN, MDC du Rhône, PS du Rhône, SNESup, SNUIPP, UNEF-ID, Verts du Rhône) lance :

Les Assises des Services Publics se tiendront à Lyon du 19 octobre au 26 octobre 2001

Objectifs

- Comprendre l'AGCS, ses mécanismes, sa logique et ses enjeux,
- Mettre en lumière les politiques de démantèlement des services publics déjà à l'œuvre au niveau mondial, européen et local,
- Définir ce que nous attendons des services publics,

- Interpeller le gouvernement, la Commission Européenne et le Conseil sur la préparation de ce nouveau round.

(1) Expression emprunté à Pascal Lamy, le négociateur européen

(2) Avec respectivement 3 500 milliards et 2000 milliards de US, Dles marchés de la santé et de l'éducation en font saliver plus d'un !

Contenu

- Cinq mois (de juin à octobre) d'animations autour de ces questions avec mise en place d'ateliers thématiques ouverts à tous et de plusieurs initiatives publiques ;

- Une conférence d'ouverture sur l'AGCS qui aura lieu le vendredi 19 octobre avec la participation de Susan George (sans doute doublée à Saint-Etienne) ;

- Une semaine d'initiatives publiques (du 22 au 26 octobre) dans les villes de Lyon et de Saint-Etienne, sur les thèmes résultant de 2 approches complémentaires :

1) Approche verticale des services publics :

- L'eau ;
- L'énergie ;
- Les transports ;
- La santé ;
- L'éducation ;
- la culture.

2) Approche transversale des services publics :

- Services publics et collectivités locales ;
- Services publics et Union Européenne ;
- Services publics et libéralisme ;
- Services publics et démocratie...

- Une journée de clôture qui restituera l'ensemble des débats et tracera les perspectives d'action immédiate. Elle se tiendra dans la semaine du 5 au 9 novembre.

Préparation

Des groupes autonomes mais convergents.

Six groupes se sont constitués autour des 6 thèmes "verticaux". Chaque groupe est entièrement autonome pour :

- construire son calendrier depuis le début du mois de juin jusqu'à l'ouverture des Assises : réunions de travail, initiatives publiques, ateliers,...
- préparer sa (ou ses) contribution(s) à la semaine d'Assises.



attac

Les six groupes vont aussi travailler sur un canevas commun en vue de la journée de clôture dont la forme reste encore à définir (table ronde sur le Service Public,...). Un document matérialisant cet objectif commun va être annexé à ce document.

Une coordination générale

Pour assurer la coordination générale du projet (finances, logistique, communication,...) et animer la réflexion autour de l'approche "transversale" des services publics, un collectif est mis en place. Il compte au 19 juin 2001, 20 organisations. Il reste ouvert à celles qui souhaiteront prendre le train en marche. Le secrétariat de ce collectif est tenu par Attac Rhône. Une liste de diffusion internet va permettre à ce collectif de préparer l'ordre du

jour de ses réunions et de gérer cette initiative dans les meilleures conditions.

Communication

Le site internet d'Attac Rhône <http://www.local.attac.org/rhone/agcs/index.htm> a été aménagé pour permettre à tous les groupes de communiquer leur calendrier de travail dès qu'il sera arrêté. Chaque groupe peut être contacté sur les adresses suivantes :
Groupe Eau : eau.rhone@attac.org
Groupe Energie : energie.rhone@attac.org
Groupe Culture : culture.rhone@attac.org
Groupe Santé : sante.rhone@attac.org
Groupe Transports : transports.rhone@attac.org
Groupe Enseignement : education.rhone@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/rdv> pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

- Vendredi 14 : ESPANA – BARCELONA – MADRID / FRANCE – CANNES – VILLENEUVE SUR LOT – LONS LE SAULNIER – LA FERTE SOUS JOUARRE – QUIMPERLE – METZ – CREST / NORGE – SNASA
- Samedi 15: ESPANA – MADRID / FRANCE – PARIS 11 – PARIS 20 – PARIS CENTRE / NORGE – TROMSO / SVERIGE – STOCKHOLM - LUND
- Dimanche 16: ESPANA – MADRID / FRANCE – PARIS 11 – AIX EN PROVENCE / SVERIGE – STOCKHOLM - LINKOPING
- Lundi 17: ESPANA – MADRID / FRANCE – LA ROCHELLE – ANGOULEME – ROCHEFORT – CHATEAUBRIANT / NORGE - MOELVEN
- Mardi 18: FRANCE – PARIS 11 – MONTARGIS – METZ – ST NAZAIRE - VALENCE